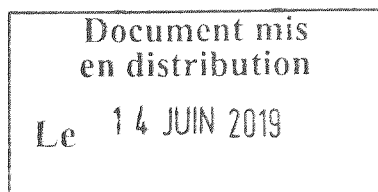


**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 14 JUIN 2019

N° 57-2019



RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame la représentante Béatrice LUCAS et Monsieur le représentant Bernard NATUA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

La proposition de modification du budget 2019 pour objet de formaliser le report des crédits d'investissement non utilisés au 31 décembre 2018, conformément à l'article 21 de la délibération n° 95-205 AT modifiée du 23 novembre 1995.

Ces crédits sont financés par un prélèvement de 210 934 995 F CFP sur le résultat d'investissement reporté.

Il en résulte une modification du budget de l'exercice 2019, en recettes et en dépenses, comme suit :

I. Recettes d'investissement

Au chapitre 951

+ 210 934 995 F CFP

Il est procédé à une reprise du résultat d'investissement reporté à hauteur de 210 934 995 F CFP (*article 001*) pour financer le report des crédits de paiement non consommés à la fin de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019.

II. Dépenses d'investissement

En dépenses, les crédits de paiement de l'exercice 2018 reportés sur l'exercice 2019 s'élèvent à la somme de 210 934 995 F CFP. Leur répartition, par opérations s'effectue comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
900	1.2006	Frais d'études	5 191 720	
900	2.2006	Matériel, outillage et mobilier	3 795 024	
900	3.2006	Immobilisations incorporelles	403 123	
900	4.2006	Travaux neufs	36 909 186	
900	5.2006	Grosses réparations	8 025 160	
900	1.2007	Réaménagement site Tarahoi	1 699 437	
900	1.2014	Remise aux normes, électric., tvx et éqt divers TR	26 091 883	
900	1.2015	Matériel, outillage et mobilier	1 106 465	
900	2.2015	Logiciels	1 792 180	
900	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	29 282 215	
900	2.2017	Travaux	77 554 541	
900	3.2017	Logiciels	19 084 061	
Total chapitre 900			210 934 995	
Total général			210 934 995	

*
* *

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 13 juin 2019, la proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LES RAPPORTEURS

Béatrice LUCAS

Bernard NATUA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2018-98 APF du 6 décembre 2018 approuvant le budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis du bureau de l'assemblée de la Polynésie française rendu le 4 juin 2019 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Gaston TONG SANG, président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 4992 du 4 juin 2019 ;

Vu la lettre n° /2019/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le budget d'investissement de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019 est modifié comme suit :

En recettes :

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
951	OO1	Résultat d'investissement reporté	210 934 995	
		Total chapitre 951	210 934 995	
		Total général	210 934 995	

En dépenses : (crédits de paiement)

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
900	1.2006	Frais d'études	5 191 720	
900	2.2006	Matériel, outillage et mobilier	3 795 024	
900	3.2006	Immobilisations incorporelles	403 123	
900	4.2006	Travaux neufs	36 909 186	
900	5.2006	Grosses réparations	8 025 160	
900	1.2007	Réaménagement site Tarahoi	1 699 437	
900	1.2014	Remise aux normes, électrification, tvx et éqts divers TR	26 091 883	
900	1.2015	Matériel, outillage et mobilier	1 106 465	
900	2.2015	Logiciels	1 792 180	
900	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	29 282 215	
900	2.2017	Travaux	77 554 541	
900	3.2017	Logiciels	19 084 061	
		Total chapitre 900	210 934 995	
		Total général	210 934 995	

Article 2.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG